

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Patricia Bernard et Christine Thibeault, messieurs les conseillers François Potvin, Denis Bourgault et Daniel Cloutier.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME LA MAIRESSE JACINTHE DOUCET.

EST AUSSI PRÉSENT : M. Jean-Sébastien Nadeau.

EST ABSENT : Monsieur le conseiller Steeve Laliberté.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MADAME LA MAIRESSE :

Madame la mairesse Jacinthe Doucet procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Elle salue les personnes présentes et celles qui écoutent la diffusion en simultanée sur YouTube.

2025-256

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par madame la mairesse
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption des procès-verbaux des assemblées ordinaire et extraordinaire du 08-12-2025, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Période de questions en lien avec l'ordre du jour
7. Correspondance
8. Approbation des comptes du mois de novembre 2025
9. Autorisation de factures de 25 000 \$ et plus
10. Sollicitations, invitations, adhésions
11. Affectation de l'excédent de fonctionnements non affecté
12. Autorisation du Plan de mise à niveau des infrastructures du Centre sportif 2025-2029
13. Engagements inhérents au programme sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024-2028
14. Adhésion au Régime de retraite à financement salarial des groupes de la FISA
15. Demande d'étude de dangerosité au MTQ pour la traverse scolaire du 1048, rue Saint-Cyrille
16. Adoption du règlement #625-2025 - Programme de crédit de taxes foncières visant à favoriser la construction et l'aménagement de logements locatifs - Abroge et remplace le règlement 608-2024
17. Adoption du règlement #626-2025 - Taxation 2026
18. Adoption du règlement #627-2025 - Tarification des services 2026
19. Nomination des conseillères et conseillers municipaux aux comités pour la période 2025-2029
20. Rapport des élus
21. Varia
- 21.1 Approbation de la participation de la municipalité au Programme de rénovations des habitations à loyer modique (PRHLM) de la SHQ - Période du 1er janvier au 31 mars 2026
22. Questions du public
23. Prochaine assemblée publique le 19 janvier 2026
24. Levée de l'assemblée

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucun conflit d'intérêts.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2025-257

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES
ASSEMBLÉES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 08-12-2025, AVEC DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 8 décembre 2025 et l'assemblée extraordinaire du 8 décembre 2025, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 décembre 2025 et la séance extraordinaire du 8 décembre 2025, tel que déposé à la présente séance.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun suivi.

PÉRIODE DE QUESTIONS EN LIEN AVEC
L'ORDRE DU JOUR :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents en lien avec l'ordre du jour.

CORRESPONDANCE :

Aucune correspondance.

2025-258

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE
NOVEMBRE 2025 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes et variations budgétaires du mois de novembre 2025 et que tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes et les variations budgétaires du mois de novembre 2025 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de novembre 2025, pour un montant de 671 890.77 \$ et des variations budgétaires le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifié par l'élu(e) mandaté(e) à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DU DIRECTEUR FINANCIER 11-2025

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Je soussigné, Robin Tremblay, directeur des finances de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-259

AUTORISATION DE FACTURES DE 25 000 \$ ET PLUS :

CONSIDÉRANT l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture suivante, supérieure à 25 000 \$:

Date	Fournisseur	Description	Montant
2025-11-01	Fernand Boilard Inc.	Contrat de déneigement ECH-03	34 250.00 \$*

* Montant avant taxes

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

NOTE: Les demandes des organismes suivants ont été refusées:

- CALACS Entre Elles

2025-260

AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ :

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2024-228 adoptée le 9 décembre 2024, prévoyait l'affectation de l'excédent de fonctionnements non affecté pour des projets d'investissement;

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection du Parc du Centenaire inscrit au PTI pour 2026 requière un apport de l'excédent de fonctionnements de la Ville;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin autorise l'affectation de 230 000 \$ vers l'excédent de fonctionnements affecté pour le projet suivant inscrit au PTI à l'année 2026:

- Réfection du parc du Centenaire **230 000 \$**

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-261

AUTORISATION DU PLAN DE MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DU CENTRE SPORTIF 2025-2029 :

CONSIDÉRANT QUE le directeur des loisirs et de la culture a effectué une priorisation préliminaire de la mise à niveau des infrastructures du Centre sportif afin d'établir un plan d'intervention s'échelonnant sur les 4 prochaines années;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

CONSIDÉRANT QUE ce plan a été présenté au directeur général et greffier et au maire afin de leur soumettre ses recommandations au niveau de la mise à niveau des infrastructures du Centre sportif afin d'optimiser le budget alloué aux loisirs;

CONSIDÉRANT QUE le plan a été présenté aux conseillers municipaux et que l'ensemble du conseil municipal est d'accord avec le plan de mise à niveau des infrastructures du Centre sportif pour les années 2025 à 2029;

CONSIDÉRANT la présentation de la mise au niveau du Centre sportif le 15 décembre 2025 par le directeur des loisirs et de la culture;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Cloutier,

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin approuve le plan de mise à niveau des infrastructures du Centre sportif s'échelonnant de 2025 à 2029.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-262

ENGAGEMENTS INHÉRENTS AU PROGRAMME
SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU
QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2024-2028 :

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE la Ville de Normandin s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville de Normandin s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028.

QUE la Ville de Normandin approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version numéro 1 ci-jointe et de toutes les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la Ville de Normandin s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Ville de Normandin s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-263

**ADHÉSION AU RÉGIME DE RETRAITE À
FINANCEMENT SALARIAL DES GROUPES DE LA
FISA :**

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective 2022-2026;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les parties concernant l'implantation du Régime de retraite à financement salarial des groupes de la Fédération indépendante des syndicats autonomes (RRFS-FISA);

CONSIDÉRANT QUE lors de l'assemblée générale annuelle du 4 novembre 2025, les membres présents ont voté à l'unanimité en faveur de l'implantation immédiate du RRFS FISA;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la Ville au RRFS-FISA se limite à celle stipulée au régime;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE le conseil de ville adhère au Régime de retraite à financement salarial des groupes de la Fédération indépendante des syndicats autonomes (RRFS-FISA);

QUE la contribution de la Ville au RRFS-FISA se limite à celle stipulée au régime.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-264

**DEMANDE D'ÉTUDE DE DANGÉROSITÉ AU
MTQ POUR LA TRAVERSE SCOLAIRE DU 1048,
RUE SAINT-CYRILLE :**

CONSIDÉRANT QUE la traverse scolaire située en façade de l'Hôtel de ville, au 1048, rue St-Cyrille à Normandin, fait l'objet depuis plusieurs mois de situations répétées mettant en danger les enfants, les brigadiers scolaires et les autres usagers de la route;

CONSIDÉRANT QUE les brigadiers scolaires ont observé et rapporté plusieurs comportements dangereux de la part de certains conducteurs, notamment le non-respect des arrêts obligatoires, l'utilisation du téléphone cellulaire au volant, des manœuvres imprudentes ainsi que des gestes d'intimidation envers le personnel en poste;

CONSIDÉRANT QUE ces événements préoccupants ont été portés à l'attention de l'administration municipale et du conseil de ville;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics de Normandin, M. Stéphane Laliberté, a communiqué avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ) afin de signaler la situation et de solliciter son expertise et son soutien;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a indiqué qu'il est en mesure de procéder à une étude de dangerosité du secteur afin d'évaluer la signalisation existante, l'aménagement routier, les conditions de visibilité, le comportement des usagers et les mesures d'amélioration possibles;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ exige qu'une résolution officielle du conseil municipal soit adoptée pour autoriser et appuyer la demande d'étude;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin accepte le dépôt d'une demande au MTQ de procéder à une étude de dangerosité pour la traverse scolaire du 1048, rue St-Cyrille et à autoriser la Ville à collaborer avec le Ministère dans la réalisation de cette analyse puisque cette démarche constitue une étape essentielle afin d'obtenir des recommandations professionnelles et d'orienter adéquatement les actions futures visant la sécurisation du secteur.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-265

ADOPTION DU RÈGLEMENT #625-2025 -
PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES
FONCIÈRES VISANT À FAVORISER LA
CONSTRUCTION ET L'AMÉNAGEMENT DE
LOGEMENTS LOCATIFS - ABROGE ET
REPLACE LE RÈGLEMENT 608-2024 :

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 8 décembre 2025, ainsi que le dépôt du projet;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont préalablement reçu une copie du texte du règlement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement abroge et remplace le règlement 608-2024;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement 625-2025 Programme de crédit de taxes foncières visant à favoriser la construction et l'aménagement de logements locatifs;

QUE ce règlement abroge et remplace le règlement 608-2024.

NOTE: Le règlement sera reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-266

ADOPTION DU RÈGLEMENT #626-2025 -
TAXATION 2026 :

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 8 décembre 2025, ainsi que le dépôt du projet;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont préalablement reçu une copie du texte du règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Cloutier,

QUE le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement 626-2025 Fixation de taux variés de taxes foncières, des tarifs pour services municipaux, des taux pour location des terrains des maisons mobiles et des conditions de perception pour l'exercice financier 2026.

NOTE: Le règlement sera reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-267

ADOPTION DU RÈGLEMENT #627-2025 -
TARIFICATION DES SERVICES 2026 :

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 8 décembre 2025, ainsi que le dépôt du projet;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont préalablement reçu une copie du texte du règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Cloutier,

QUE le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement 627-2025 Modifiant le règlement 547-2019 concernant la tarification des biens, services et activités afin de modifier les annexes pour 2026.

NOTE: Le règlement sera reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-268

NOMINATION DES CONSEILLÈRES ET
CONSEILLERS MUNICIPAUX AUX COMITÉS
POUR LA PÉRIODE 2025-2029 :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à la nomination des membres de son conseil municipal au sein des comités municipaux, intermunicipaux et corporatifs afin d'assurer la continuité de la gouvernance locale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge nécessaire d'entériner officiellement les responsabilités et affectations proposées pour la période 2025-2029;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE le conseil municipal de la ville de Normandin entérine les nominations suivantes pour la période 2025-2029, lesquelles déterminent les responsabilités des conseillères et conseillers aux comités municipaux et organisations partenaires:

SIÈGE #1 - MME PATRICIA BERNARD

- Comité Verdurable

- Comité consultatif loisirs, sport et culture (CCLSC)

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

- Comité du 150e

SIÈGE #2 - M. STEEVE LALIBERTÉ

- Comité des ressources humaines
- Corporation de développement économique des GEANT (CDE)
- Comité des finances

SIÈGE #3 - M. FRANÇOIS POTVIN

- Corporation Aménagement Forêt Normandin (CAFN)
- Comité de la politique de communauté nourricière (PDCN)
- Comité de la zone récréosportive

SIÈGE #4 - M. DENIS BOURGAULT

- Comité consultatif en urbanisme (CCU)
- Comité de la sécurité publique (S.Q.)
- Comité des travaux publics (CTP)
- Régie intermunicipale GEANT - *Substitut*

SIÈGE #5 - MME CHRISTINE THIBEAULT

- Club des retraités
- MADA - Volet aînés et volet familles
- Corporation de développement économique des Grandes Plaines (CDE)

SIÈGE #6 - M. DANIEL CLOUTIER

- Comité du Plan de développement du Centre sportif
- Communauté du carré Nérée
- Comité des Grands jardins de Normandin
- Chambre de commerce (CCIN)

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RAPPORT DES ÉLUS :

Chaque membre du conseil municipal informe l'assemblée des activités auxquelles il a pris part depuis l'assemblée précédente.

VARIA :

2025-269

APPROBATION DE LA PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ AU PROGRAMME DE RÉNOVATIONS DES HABITATIONS À LOYER MODIQUE (PRHLM) DE LA SHQ - PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 MARS 2026 :

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a mis en place le Programme de rénovations des habitations à loyer modique (PRHLM), lequel remplace le programme standard de rénovations antérieur;

CONSIDÉRANT QUE ce programme s'adresse aux immeubles d'habitations à loyer modique situés sur le territoire de la municipalité et qui ne sont plus conventionnés, soit des immeubles dont l'hypothèque est échue;

CONSIDÉRANT QUE la participation à ce programme nécessite une approbation formelle de la municipalité afin de permettre l'octroi du financement par la SHQ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière de la municipalité correspond à 10 % des dépenses admissibles, alors que la SHQ assume 90 % du financement, comme c'était le cas dans le programme précédent;

CONSIDÉRANT QUE le budget maximal pouvant être engagé pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2026 est conditionnel aux travaux réellement requis et effectués;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT QUE cette contribution ne constitue pas une dépense additionnelle, mais remplace les sommes déjà assumées par la municipalité dans le cadre du programme antérieur;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE le conseil municipal de Normandin approuve la participation de la municipalité au Programme de rénovations des habitations à loyer modique (PRHLM) de la Société d'habitation du Québec pour la période du 1er janvier au 31 mars 2026;

QUE la municipalité autorise une contribution financière maximale correspondant à 10 % des dépenses admissibles, selon les budgets établis par la SHQ pour cette période;

QUE le conseil municipal reconnaisse que cette contribution remplace les sommes déjà prévues au programme antérieur et n'entraîne pas de déboursé supplémentaire;

QUE le maire et le directeur général (ou le greffier-trésorier) soient autorisés à signer tout document requis et à transmettre l'approbation officielle de la municipalité à la Société d'habitation du Québec.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 19
JANVIER 2026 :

2025-270

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE l'assemblée soit et est close à 20 heures 28.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Jacinthe Doucet, mairesse

Jean-Sébastien Nadeau
Directeur général et greffier